

## Séance n° 8. Pauvreté et inégalités économiques

---

[Sources :

- Alain Bihl et Roland Pfefferkorn, *Déchiffrer les inégalités*, Syros, 1999.
- Camille Landais, Thomas Piketty et Emmanuel Saez, *Pour une révolution fiscale*, PUF, 2011.
- [www.inegalites.fr](http://www.inegalites.fr)]

### 1. Les sources : comment savoir ce que gagnent les gens ?

- **Comptes nationaux** : cf. séance sur le PIB. A partir des tableaux de dépenses de l'Etat et des déclarations faites par les entreprises (croisement de sources administratives et d'enquêtes).
- « **Enquêtes revenus fiscaux** » : ces enquêtes ont été réalisées chaque année depuis 1996, et auparavant en 1970, 1975, 1979, 1984 et 1990. Elles s'appuient sur les déclarations fiscales d'un échantillon représentatif de ménages, ce ne sont donc pas véritablement des enquêtes puis qu'elles s'appuient sur des données administratives. Problème de comparaison entre salariés et indépendants : les premiers ne sont pas seuls à déclarer leurs revenus (l'employeur le fait aussi) ; tandis que les seconds, si, et sont donc davantage suspects de fraude fiscale.
- **Enquêtes patrimoine** : réalisées tous les six ou sept ans, il s'agit bien d'enquêtes par échantillon en face à face.

#### Trois types de revenus « primaires » :

- revenus d'activité salariaux
- revenus de la propriété : loyers fictifs que chaque propriétaire est censé se verser à lui-même en tant qu'occupant de sa résidence principale ou secondaire ; les loyers réels perçus du fait de la mise en location de biens immobiliers (terres, terrains, appartements, locaux) ; les revenus courants du patrimoine financier (intérêts ou dividendes) ; enfin les plus ou moins-values enregistrées par la valeur même des différents éléments du patrimoine. Comme les revenus d'activité non salariaux, ils ne sont pas très bien comptabilisés par les enquêtes.
- revenus d'activité des non-salariés (ou mixtes = revenu des indépendants) : c'est parfois difficile de faire la part avec le revenu du capital professionnel engagé.

*Voir tableau n° 1*

**Revenu disponible.** Le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité, les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs. Quatre impôts directs sont généralement pris en compte : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation et les contributions sociales généralisées (CSG) et contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS).

*Voir schéma n° 1*

**Déciles.** Les déciles d'une variable sont les valeurs-seuils de cette variable qui, lorsque l'on ordonne la population selon les valeurs de la variable, la partitionnent en 10 sous-populations de taille égale. On les note souvent p10, p20,..., p90 ou D1,D2,...D9.

## 2. Le seuil de pauvreté

- **Pauvreté absolue** : en fonction d'un panier de biens et de services jugés essentiels. Évolue en fonction du coût de la vie.

- **Pauvreté relative** : par rapport au niveau de vie médian. En France, c'est 50% du niveau de vie médian. Au niveau de l'Union Européenne, 60%.

- la **médiane**.
- le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans.

Le seuil de pauvreté est donc différent suivant la taille et la composition du ménage.

Revenu disponible correspondant au seuil de pauvreté selon le type de ménage (en euros 2008/ mois)

	Seuil à 60 %	Seuil à 50 %
Personnes seules	949	791
Familles monoparentales, un enfant de moins de 14 ans	1 234	1 028
Familles monoparentales un enfant de 14 ans ou plus	1 424	1 187
Couples sans enfant	1 424	1 187
Couples un enfant de moins de 14 ans	1 709	1 424
Couples un enfant de 14 ans ou plus	1 899	1 582
Couples deux enfants de moins de 14 ans	1 994	1 661
Couples deux enfants, dont un de moins de 14 ans	2 183	1 819
Couples deux enfants de plus de 14 ans	2 373	1 978

Tableau n° 2 : l'évolution du taux de pauvreté

En revanche il n'y a pas de seuil de richesse.

## 3. Du revenu au patrimoine

Revenu = flux.

Patrimoine = stock.

### **Les revenus**

*Tableau n° 3 : la répartition du revenu*

*Graphiques n° 1 et 2 : l'évolution de la répartition du revenu (bien lire les échelles à gauche)*

*Graphique n° 2 : la décomposition du revenu des plus riches*

Où l'on voit qu'à partir des 0,1% les plus riches les revenus du capital ont une part plus importante que les revenus du travail dans le revenu total.

## **Le patrimoine**

*Tableau n° 4 et graphique n° 3*

Le patrimoine est plus inégalement partagé que le revenu.

La répartition des patrimoines entre les différentes catégories sociales fait apparaître des inégalités sensibles quant à leur montant et, plus encore, quant à leur composition. En particulier, plus les patrimoines sont importants, plus la part qu'y occupe le patrimoine de rapport est élevée ; plus la part des actifs « haut de gamme » (immobilier de rapport, valeurs mobilières), qui génèrent les revenus courants les plus importants, est importante au sein du patrimoine de rapport lui-même ; et plus la diversification et la mobilité des actifs, gage de sécurité et d'opportunités de revenus courants comme de plus-values, vont croissant.

## **4. La redistribution ?**

Analyse du revenu disponible (net d'impôts, cotisations sociales et prestations sociales).

### **Les prélèvements obligatoires**

*Voir tableau décomposant les impôts.*

*Lecture des deux graphiques sur la dégressivité de l'impôt.*

Le bouclier fiscal : « Tout d'abord, le bouclier fiscal n'inclut que l'impôt sur le revenu (IRP et CSG), la taxe foncière et l'ISF, qui ne sont qu'une maigre partie des impôts. (...) Première injustice du bouclier : les Français qui paient effectivement 50% de leur revenu en impôts, c'est-à-dire les classes moyennes, sont bien plus nombreux et bien moins fortunés que les bénéficiaires du bouclier fiscal. La seconde absurdité tient au fait que le revenu pris en compte pour le bouclier est le revenu fiscal, qui est un concept absolument bâtarde et, dans tous les cas, nettement inférieur au revenu économique réel pour les hauts revenus ainsi que nous l'avons vu. Ce qui est la source d'une seconde injustice : en pratique, les contribuables qui bénéficient du bouclier fiscal font massivement partie des 0,1% des contribuables les plus riches, alors même que le taux effectif d'imposition de ce groupe est déjà inférieur à 50% ! » (Landais, Piketty, Saez, *Pour une révolution fiscale*)

### **Les prestations sociales**

Difficile d'évaluer qui profite des équipements collectifs gratuits. On ne peut donc que regarder les prestations monétaires.

Ils semblent qu'elles corrigent les inégalités (contrairement aux prélèvements obligatoires dont les effets sont ambigus). Néanmoins cela reste difficile à évaluer, notamment parce qu'il est difficile de

prendre en compte les revenus du patrimoine dans les statistiques.

*Tableau n° 6 : on revient au revenu, mais cette fois au revenu disponible, c'est-à-dire après les transferts. On voit ici l'importance des prestations sociales dans le revenu des plus pauvres.*

*Tableau n° 7 : évolution des inégalités de niveau de vie (= revenu disponible, après transfert) depuis 1970.*